

N° 11F0019M au catalogue — N° 328

ISSN 1205-9161

ISBN 978-1-100-95140-9

Document de recherche

Direction des études analytiques : documents de recherche

Remplacement du revenu familial pendant les années de retraite : quels sont les résultats des Canadiens?

par S. LaRoche-Côté, J. Myles et G. Picot

Division de l'analyse sociale
24-I, Immeuble R.-H.-Coats, 100, promenade Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario K1A 0T6

Téléphone: 1-800-263-1136



 Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Remplacement du revenu familial pendant les années de retraite : quels sont les résultats des Canadiens?

par S. LaRoche-Côté, J. Myles et G. Picot

11F0019M – N° 328
ISSN 1205-9161
ISBN 978-1-100-95140-9

Statistique Canada
Division de l'analyse sociale
24-I, immeuble R.-H.-Coats,
100, promenade Tunney's Pasture, Ottawa K1A 0T6

Comment obtenir d'autres renseignements :
Service national de renseignements : 1-800-263-1136
Renseignements par courriel : infostats@statcan.gc.ca

Juillet 2010

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2010

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue de préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être citée comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire quelque contenu de la présente publication ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

This publication is available in English (Catalogue no. 11F0019M, no. 328).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui sont observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous À propos de nous > Offrir des services aux Canadiens.

Études analytiques Documents de recherche

La série de documents de recherche de la Direction des études analytiques permet de faire connaître, avant leur publication, les travaux de recherche effectués par le personnel de la Direction, les boursiers invités et les universitaires associés. Cette série a pour but de favoriser la discussion sur divers sujets, notamment le travail, la dynamique des entreprises, les pensions, l'agriculture, la mortalité, la langue, l'immigration, l'informatique statistique et la simulation. Le lecteur est invité à faire part aux auteurs de ses commentaires, critiques et suggestions. La liste des titres figure à la fin du document.

Les documents de la série sont distribués aux établissements de recherche et aux bibliothèques spécialisées. Ces documents peuvent être téléchargés à partir d'Internet, à l'adresse www.statcan.gc.ca.

Comité de révision des publications
Études analytiques, Statistique Canada
Immeuble R.-H.-Coats, 24^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0T6

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié

Table des matières

Résumé.....	5
Sommaire de gestion	6
1 Introduction.....	8
2 Résultats : sources de revenu des retraités	10
3 Résultats : taux de remplacement	20
4 Conclusion	25
Bibliographie.....	26

Résumé

Le présent document vise à déterminer dans quelle mesure le revenu familial gagné pendant les années de travail est « remplacé » pendant les années de retraite. À cette fin, on suit des cohortes au fur et à mesure qu'elles avancent en âge, à partir du milieu de la cinquantaine jusqu'à la fin de leur septième décennie de vie, en employant une source de données longitudinales fondée sur des dossiers fiscaux qui englobent 26 années, de 1982 à 2007. Des travaux antérieurs des mêmes auteurs portaient sur cette question : ils avaient pour sujet les 50 % de la population ayant un niveau élevé de participation au marché du travail au milieu de la cinquantaine. Le présent document prolonge ces travaux et inclut presque tous les Canadiens (80 % à 85 % de la population). Le revenu familial ajusté par « équivalent-adulte » dont dispose la personne « médiane » à la fin de sa septième décennie de vie représente environ 80 % de celui observé chez la même personne au milieu de la cinquantaine (un taux de remplacement de 0,8). Les taux de remplacement à la retraite comportent une corrélation négative avec le revenu gagné autour de l'âge de 55 ans. Les taux médians de remplacement sont de 1,1 chez les personnes du quintile de revenu inférieur, de 0,75 dans le quintile intermédiaire, et de 0,7 dans le quintile supérieur. À la retraite, les régimes de pension publics et les autres transferts « remplacent » largement les gains et les autres revenus des personnes du quintile inférieur. Toutefois, certaines personnes ont des taux de remplacement très faibles. Par exemple, 20 % des personnes du quintile de revenu intermédiaire avaient des taux de remplacement inférieurs à 0,6. Les cohortes plus récentes avaient des revenus familiaux plus élevés à la retraite que les cohortes antérieures, par suite des gains et des revenus tirés de régimes de pension privés plus élevés.

Mots-clés : retraite, pensions, taux de remplacement, revenu des personnes âgées

Sommaire de gestion

Le bien-être économique des Canadiens qui prennent leur retraite intéresse les gouvernements, les particuliers et les entreprises pour une foule de raisons. Le vieillissement de la population, de pair avec les fluctuations du marché boursier et les faibles taux d'intérêt, ont alimenté les préoccupations concernant les flux de revenus à la retraite potentiellement insuffisants, les changements dans le niveau et le type d'accès à un régime de pension, le nombre croissant de retraités en raison du vieillissement de la génération du baby-boom, et la situation financière de certains régimes du secteur privé.

Les préoccupations concernant la préparation financière des Canadiens à la retraite ne sont pas récentes. Dans la plupart des démocraties occidentales, le soutien du revenu à un âge avancé a suscité beaucoup d'attention pendant la période des années 1950 aux années 1970. Au Canada, cela a donné lieu à la mise en œuvre du Régime de pensions du Canada, en 1965.

À ce moment-là, les analystes stratégiques remettaient en question le caractère adéquat du système de retraite pour les Canadiens retraités. Ils mettaient l'accent sur les taux de faible revenu (qui étaient élevés selon les normes occidentales dans les années 1960 et 1970), et sur les taux de remplacement du revenu, c'est-à-dire la mesure dans laquelle le revenu gagné au cours des années de travail serait remplacé à la retraite. Grâce à la maturation des régimes de pension privés et à l'établissement de régimes de pension publics, les taux de faible revenu chez les personnes âgées au Canada ont diminué progressivement, et ils se situent maintenant parmi les plus faibles dans le monde industrialisé.

Des travaux récents des mêmes auteurs ont mis l'accent sur l'importance du taux de remplacement du revenu. LaRochelle-Côté, Myles et Picot (2008a) ont évalué si le revenu familial pendant les années de travail se maintenait en réalité à la retraite. Ces ouvrages étaient axés sur les personnes ayant un « niveau élevé de participation » au marché du travail, soit environ 50 % de la population âgée de 55 ans. Le présent document prolonge ces travaux et inclut la majorité des Canadiens dans l'étude (de 80 % à 85 % de la population), peu importe s'ils ont un niveau élevé de participation au marché du travail ou non.

Le présent document est axé sur la mesure dans laquelle le revenu familial gagné pendant les années de travail est « remplacé » pendant les années de retraite. À cette fin, on suit différentes cohortes, au fur et à mesure qu'elles avancent en âge, à partir du milieu de la cinquantaine jusqu'à la fin de leur septième décennie de vie, en employant une source de données longitudinales fondées sur des dossiers fiscaux, la Banque de données administratives longitudinales (DAL), qui porte sur 26 années, de 1982 à 2007. La présente étude est axée sur une cohorte de personnes âgées de 54 à 56 ans en 1983. Leurs sources de revenu familial et leurs niveaux de revenu sont suivis jusqu'à ce qu'elles atteignent l'âge de 77 à 79 ans (en 2006). Le revenu familial est ajusté par « équivalent-adulte », afin de tenir compte des économies d'échelle dont disposent les personnes qui vivent dans des plus grandes familles. Ce processus ajuste le revenu en fonction de la taille de la famille, afin de permettre des comparaisons ponctuelles (transversales) et de tenir compte des changements longitudinaux dans la taille de la famille, au fur et à mesure que les personnes avancent en âge.

Pour la cohorte de 1983, le revenu familial moyen avant impôt (revenu familial ajusté par « équivalent-adulte ») diminue, pour passer d'environ 50 000 \$ au milieu de la cinquantaine à environ 42 000 \$ à la fin de la soixantaine, puis demeure relativement stable pendant une partie importante de la septième décennie de vie. Lorsque les personnes sont âgées de 54 à 56 ans, les trois quarts de leur revenu familial proviennent des gains. De 77 à 79 ans, lorsque la majorité des membres de la cohorte sont probablement à la retraite, les régimes de pension privés représentent environ le tiers de tous les revenus, les régimes publics (y compris le

Régime de pensions du Canada [RPC]/le Régime de rentes du Québec [RRQ] et la Sécurité de la vieillesse [SV]/le Supplément de revenu garanti [SRG]) environ le tiers, les revenus de placements, 14 %, et les gains continuent d'être à l'origine d'environ 10 % du revenu familial.

La mesure dans laquelle le revenu change à la retraite et la contribution des composantes au revenu total dépendent de la situation de la famille (soit au bas ou au haut) dans la répartition des revenus.

Contrairement au revenu moyen pour l'ensemble de la population, le revenu familial moyen avant impôt *augmente* avec l'âge pour les personnes du quintile *inférieur*, passant d'environ 19 000 \$ au milieu de la cinquantaine, à 23 000 \$ à 24 000 \$ au milieu de la soixantaine, et demeure stable pendant une partie importante de leur septième décennie de vie. Cette hausse se produit au moment où les régimes de pension publics (RPC/RRQ et SV/SRG) remplacent les gains comme principale source de revenu. Lorsque les personnes se trouvent au milieu de la cinquantaine, les gains représentent environ les deux tiers du revenu familial; lorsqu'elles atteignent la fin de leur septième décennie de vie, les régimes de pension publics représentent 63 % de leur revenu, les régimes privés, 14 %, et les gains, environ 10 %.

Parmi les personnes qui se situent dans le quintile de revenu intermédiaire au milieu de la cinquantaine, les régimes de pension publics continuent de jouer un rôle important, représentant 45 % du revenu familial à la fin de leur septième décennie de vie, un autre tiers du revenu de ces personnes provenant des régimes de pension privés. Parmi celles qui se situent dans le quintile de revenu supérieur au milieu de la cinquantaine, les régimes de pension privés deviennent la principale source de revenu 23 ans plus tard (représentant 40 % du total), suivis par les revenus de placements (20 %) et ceux tirés des régimes de pension publics (18 %).

De façon générale, les cohortes plus récentes ont amélioré leur situation de revenu à tous les âges par rapport à la cohorte de 1983, que ce soit avant les années de retraite (c.-à-d. au milieu de la cinquantaine) ou à la fin des années de retraite (à 70 ans et plus). Cette amélioration a été le résultat à la fois de gains plus élevés et de revenus plus élevés tirés des régimes de pension privés.

Dans le présent document, le taux de remplacement sert à déterminer dans quelle mesure les ressources économiques dont dispose une personne, grâce aux flux de revenus (principalement des gains) autour de l'âge de 55 ans sont « remplacés » par diverses sources de revenus (régimes de pension publics et privés, placements et gains), au fur et à mesure que la personne passe du milieu de la cinquantaine à un âge de retraite donné, par exemple, 78 ans. Le revenu familial après impôt ajusté par « équivalent-adulte » dont dispose la personne « médiane » à partir de l'âge de 70 ans représentait environ 80 % de celui observé lorsque la même personne se trouvait au milieu de la cinquantaine (un taux de remplacement de 0,8).

Les taux de remplacement du revenu à la retraite comportent une corrélation négative avec le revenu familial. Les taux moyens de remplacement sont de 1,1 chez les personnes du quintile de revenu inférieur, de 0,75 dans le quintile intermédiaire et de 0,7 dans le quintile supérieur. À la retraite, les régimes de pension publics et les autres transferts « remplacent » largement le revenu des personnes du quintile inférieur. Toutefois, certaines personnes ont des taux de remplacement relativement faibles. Par exemple, 20 % des personnes du quintile de revenu intermédiaire avaient des taux de remplacement inférieurs à 0,6.

1 Introduction

Depuis un bon moment, le bien-être économique des Canadiens qui prennent leur retraite est un sujet de politique publique important. Pendant la période des années 1950 aux années 1970, des discussions ont eu lieu sur la question de savoir si les Canadiens étaient adéquatement préparés pour la retraite. Les analystes stratégiques remettaient en question le caractère adéquat du système de retraite pour les Canadiens retraités. Ils mettaient l'accent à la fois sur les taux de faible revenu (qui étaient élevés selon les normes occidentales à ce moment-là), et sur les taux de remplacement du revenu, c'est-à-dire la mesure dans laquelle le revenu gagné pendant les années de travail serait remplacé à la retraite¹.

Au Canada, ces discussions ont donné lieu à la mise en œuvre du Régime de pensions du Canada, en 1965. Grâce à l'établissement de ce programme et d'autres programmes universels de sécurité du revenu pour les personnes âgées, et grâce à la maturation des régimes de pension privés, les taux de faible revenu chez les personnes âgées au Canada ont diminué progressivement.

Plus récemment, la question de sécurité économique des retraités est réapparue en tant qu'enjeu de politique publique. Le vieillissement de la population explique probablement l'intérêt montré pour cette question. Ces derniers temps, toutefois, la baisse du marché boursier et la diminution des taux d'intérêt ont déclenché de nouvelles discussions sur la question du revenu adéquat à la retraite.

Des travaux récents des mêmes auteurs ont mis l'accent sur l'importance du taux de remplacement. LaRochelle-Côté, Myles et Picot (2008a) se sont demandé si le revenu familial pendant les années de travail se maintenait en réalité à la retraite. Dans ce document, un ensemble de données longitudinales a été employé pour estimer la mesure dans laquelle le revenu familial autour de l'âge de 55 ans était « remplacé » au moment où les personnes de l'étude atteignaient de 65 à 75 ans. On a déterminé que le revenu familial des personnes au milieu de leur septième décennie de vie (pour les travailleurs médians de l'échantillon) représentait environ 78 % de celui autour de l'âge de 55 ans, lorsque la personne travaillait toujours et avait toujours un niveau de participation élevé au marché du travail. Parmi les personnes à faible revenu, ce « taux de remplacement » était de 100 %; parmi les personnes ayant un revenu intermédiaire, il se situait à 80 %; et parmi celles ayant un revenu familial élevé, ce taux se situait à environ 70 %. En outre, le revenu pendant les années de retraite a augmenté chez les retraités plus récents.

Les taux « médians » de remplacement constituent des statistiques sommaires qui rendent compte des tendances centrales d'une population. Des répartitions complètes sont nécessaires pour décrire les résultats qu'obtiennent les personnes au bas et au haut de la répartition. Par exemple, parmi les personnes ayant un revenu intermédiaire, environ le quart avaient des taux de remplacement inférieurs à 60 % lorsqu'elles atteignaient le milieu de leur septième décennie de vie.

Dans l'étude antérieure, l'accent a été mis sur les personnes ayant un « niveau élevé de participation au marché du travail » au milieu de la cinquantaine. De façon plus particulière, les personnes de l'échantillon devaient avoir eu des salaires et traitements d'au moins 10 000 \$ à l'âge de 55 ans pour être incluses dans l'étude. La préoccupation principale dans les années 1970 était de déterminer si les Canadiens ayant des gains importants pendant leurs années de travail verraient ce revenu remplacé à la retraite.

1. Voir Perrin (1969) et le rapport de 1980 du Groupe d'étude sur la politique de revenu de retraite du gouvernement fédéral.

Déterminer si des résultats semblables sont obtenus lorsque tous les Canadiens sont pris en compte, peu importe s'ils ont un niveau élevé de participation au marché du travail, est une question clé. Par exemple, les personnes ayant un conjoint travaillant à temps plein, mais qui ne travaillent pas elles-mêmes ou qui travaillent à temps partiel, auraient été exclues de l'étude antérieure. Toutefois, la mesure dans laquelle le niveau de vie précédant la retraite est maintenu à un âge plus avancé pour ce groupe représente une question importante. D'autres personnes auraient aussi été exclues de l'étude antérieure, par exemple, celles travaillant à temps partiel et celles qui ne faisaient pas partie de la population active au milieu de la cinquantaine. Au total, environ 50 % de la population a été exclue de l'étude antérieure; seules les personnes ayant un niveau élevé de participation au marché du travail ont été incluses.

La présente étude prolonge la précédente en incluant les Canadiens globalement et vise à déterminer la mesure dans laquelle les niveaux de revenu familial sont maintenus à la retraite. Comme dans l'étude antérieure, l'accent n'est pas mis sur le faible revenu à la retraite, mais plutôt sur le remplacement du revenu d'avant la retraite. Du fait pour une large part des contraintes des données², les personnes ayant un revenu familial très faible à l'âge de 55 ans, soit moins de 14 000 \$ pour une famille de deux, ou moins de 20 000 \$ pour une famille de quatre, sont toujours exclues. Globalement, environ 80 % à 85 % de la population canadienne est incluse dans la présente étude, selon la cohorte examinée, comparativement à environ la moitié de la population dans l'étude antérieure (voir le tableau 1)³.

-
2. En 1983, les personnes qui appartenaient à des familles ayant un revenu ajusté par « équivalent-adulte » de moins de 10 000 \$ étaient moins susceptibles de produire une déclaration de revenu.
 3. L'étude de LaRoche-Côté, Myles et Picot a aussi exclu les personnes qui n'avaient pas produit de déclaration de revenu pendant certaines des années précédant la dernière année de données (ou précédant l'année de décès); ces personnes sont incluses dans la présente étude.

Tableau 1
Échantillon utilisé dans la présente étude comparativement à l'échantillon qui aurait été obtenu à partir de celle de LaRoche-Côte, Myles et Picot (2008)

	Estimation officielle de la population des 54 à 56 ans ¹	Déclarants fiscaux ²		Exclusions attribuables à...			Échantillon de l'étude	
		Nombre	Pourcentage de la population	Années manquantes ³	Seuil	Les deux	Nombre	Pourcentage de la population
Étude de 2008								
Cohorte de 1983	732 737	619 450	85	43 070	176 060	56 670	343 650	47
Cohorte de 1986	756 267	641 420	85	35 300	191 480	43 380	371 260	49
Cohorte de 1989	737 927	649 430	88	31 710	199 440	38 590	379 690	51
Cohorte de 1992	757 337	697 100	92	28 970	243 860	38 780	385 490	51
Cohorte de 1995	828 533	769 910	93	31 200	274 570	36 790	427 350	52
Cohorte de 1998	946 759	888 310	94	31 820	319 510	35 180	501 800	53
Étude actuelle								
Cohorte de 1983	732 737	619 450	85	0	22 120	13 790	583 540	80
Cohorte de 1986	756 267	641 420	85	0	25 910	10 030	605 480	80
Cohorte de 1989	737 927	649 430	88	0	30 530	10 450	608 450	82
Cohorte de 1992	757 337	697 100	92	0	46 800	13 680	636 620	84
Cohorte de 1995	828 533	769 910	93	0	58 900	14 510	696 500	84
Cohorte de 1998	946 759	888 310	94	0	71 880	14 390	802 040	85

1. Estimations officielles de la population tirées du tableau n° 051-0001 de CANSIM.

2. Les personnes doivent être vivantes et doivent avoir produit une déclaration de revenu au cours des trois premières années du panel pour être incluses.

3. Personnes qui étaient dans l'échantillon initialement, mais qui n'ont pas produit de déclaration de revenu pendant une ou plusieurs années par la suite.

Source : Banque de données administratives longitudinales.

2 Résultats : sources de revenu des retraités

Mesure du revenu

Le présent document porte principalement sur les changements qui touchent le bien-être économique des personnes, au fur et à mesure qu'elles avancent en âge, et plus particulièrement comment leur bien-être diffère par rapport à celui qu'elles connaissaient avant leurs années de retraite (à partir de l'âge de 55 ans environ). Le revenu familial est un meilleur indicateur du bien-être que le revenu individuel. Ainsi, lorsqu'on mentionne le revenu d'une personne, on fait référence au revenu de la famille à laquelle cette personne appartient. Les composantes du revenu, comme les revenus de placements et les revenus de pension, sont déclarées de la même façon; les valeurs représentent le revenu de la famille à laquelle la personne appartient.

Les revenus sont déclarés en dollars constants de 2007. Afin de tenir compte des différences de taille de la famille, tant parmi les familles à un moment donné qu'au fil du temps (au fur et à mesure que la taille de la famille à laquelle la personne appartient change), tous les revenus et composantes du revenu sont ajustés par « équivalent-adulte ». Le revenu familial ajusté par « équivalent-adulte » représente une mesure *par habitant* du revenu familial, une fois prises en compte les économies d'échelle dont disposent les personnes qui vivent dans des familles de grande taille. Toutes les personnes de la même famille ont le même revenu familial ajusté par « équivalent-adulte ». Pour avoir une idée de ce qu'aurait été le revenu familial avant la correction (c.-à-d. le revenu familial non ajusté), le revenu familial doit être multiplié par 2 pour

une famille de quatre ou par 1,4 pour une famille de deux. Ainsi, dans le cas d'une personne qui a un revenu familial ajusté par « équivalent-adulte » déclaré de 25 000 \$, par exemple, si cette personne appartenait à une famille de quatre, le revenu familial total non ajusté serait de 50 000 \$⁴. Si la personne appartenait à un couple, le revenu familial non ajusté serait de 35 000 \$.

Les revenus déclarés ici, qu'il s'agisse du revenu total ou des composantes du revenu, visent à rendre compte d'un concept de revenu « permanent », c'est-à-dire dont on a éliminé les fluctuations transitoires à court terme. Étant donné que les niveaux de revenu et leurs composantes, comme les gains et les revenus de placements, peuvent varier considérablement d'une année à l'autre, les taux de remplacement du revenu — revenu familial à un âge donné comparativement à celui vers l'âge de 55 ans — peut aussi varier pour une personne donnée. Afin de veiller à ce que les résultats présentent un tableau du revenu « permanent » plus stable, les revenus sont exprimés sous forme de moyennes mobiles du revenu sur trois ans. Par exemple, le revenu familial d'une personne en 1983 (disons pour une personne âgée de 55 ans), est en fait son revenu familial moyen pour la période de 1982, 1983 et 1984 inclusivement. De même, les revenus de placements ou de pension en 2006, par exemple, représentent la moyenne de ces composantes de revenu, au niveau de la famille, pour la personne en 2005, 2006 et 2007 inclusivement.

Résultats de la cohorte de 1983

Tout comme dans l'approche utilisée dans l'étude antérieure (LaRochelle-Côté, Myles et Picot, 2008a), la cohorte de 1983 comprend toutes les personnes qui étaient âgées de 54 à 56 ans en 1983. On inclut toutes les personnes âgées de 54 à 56 ans, et non pas uniquement celles de 55 ans, pour pouvoir profiter d'une taille d'échantillon plus importante — une condition nécessaire pour l'analyse des taux de remplacement et des niveaux de revenu selon les quintiles. Par conséquent, toutes les références aux personnes âgées « d'environ » 55 ans comprennent en fait celles âgées de 54 à 56 ans. Comme la banque DAL comporte des propriétés longitudinales⁵, on a suivi tous les déclarants d'impôt sur le revenu d'un échantillon

-
4. Pour obtenir le revenu ajusté par « équivalent-adulte », tous les revenus de la famille ou leurs composantes sont divisés par la racine carrée de la taille de la famille; il s'agit peut-être de la façon la plus courante d'ajuster le revenu familial. Ainsi, une famille de quatre n'aurait besoin que de deux fois le revenu familial d'une famille de deux pour avoir le même niveau de vie, et non pas quatre fois le revenu, en raison des économies d'échelle. Ce processus d'ajustement a pour effet de faire paraître le revenu familial un peu plus faible que ce à quoi on s'attend. Par exemple, si une famille de quatre a un revenu familial non ajusté de 50 000 \$, le revenu ajusté par « équivalent-adulte » de cette famille serait de 25 000 \$. Le revenu ajusté par « équivalent-adulte » est une mesure des ressources économiques *par habitant* dont dispose chaque membre de la famille.
 5. La Banque de données administratives longitudinales (DAL) de Statistique Canada comprend un échantillon aléatoire de 20 % du fichier des familles T1, un fichier transversal annuel de tous les déclarants d'impôt sur le revenu. Les personnes sélectionnées pour la banque DAL font l'objet d'un couplage d'une année à l'autre, afin de créer un profil longitudinal de chacune. La banque DAL comprend des données démographiques, des données sur les revenus et d'autres données fiscales pour la période de 1982 à 2007; ces données rendent possible le suivi des personnes pendant un maximum de 25 ans. Il est par conséquent possible de suivre l'évolution de la situation financière des personnes à la retraite sur une longue période.

de 20 % de cette banque jusqu'à ce qu'ils aient atteint 77 à 79 ans, en 2006⁶. Compte tenu de l'utilisation de chiffres de revenu permanents, ces 24 années de données longitudinales représentent la période la plus longue dont on dispose; ainsi, ces résultats sont déclarés en premier. On détermine ensuite si les revenus des cohortes plus récentes s'améliorent ou se détériorent par rapport à ceux de la cohorte de 1983.

Le revenu familial *avant impôt* ainsi que ses composantes fournissent un aperçu de la façon dont les parts des diverses composantes du revenu changent, au fur et à mesure que les personnes avancent en âge, à partir du milieu de la cinquantaine jusqu'à la fin de leur septième décennie de vie. Le revenu *après impôt*, qui constitue une meilleure mesure du revenu disponible, est utilisé par la suite pour calculer les taux de remplacement et d'autres mesures.

Pour la cohorte de 1983, le revenu familial moyen avant impôt (revenu familial ajusté par « équivalent-adulte ») diminue, pour passer d'environ 50 000 \$ autour de l'âge de 55 ans à environ 42 000 \$ à la fin de la soixantaine, et demeure relativement stable jusqu'à l'âge de 77 ans environ, la dernière observation dans nos données. Lorsque les personnes ont de 54 à 56 ans, les trois quarts du revenu familial proviennent des gains. De 77 à 79 ans, lorsque la plupart des membres de la cohorte sont probablement à la retraite, les régimes de pension privés représentent environ le tiers de tous les revenus, les régimes de pension publics (y compris le RPC/RRQ et la SV/le SRG), environ le tiers, et les revenus de placements, 14 %; les gains continuent de représenter environ 10 % du revenu familial (tableau 2).

6. Dans le présent document, on examine une cohorte de personnes qui étaient âgées de 54 à 56 ans en 1983, jusqu'à ce qu'elles atteignent 77 à 79 ans en 2006. Évidemment, certaines personnes sont décédées ou sont sorties de l'échantillon entre les années de début (1983) et de fin (2006). Une approche est utilisée couramment, à savoir restreindre l'échantillon aux personnes qui étaient dans l'échantillon au début (1983) et à la fin (2006). Ce n'est pas l'approche choisie pour la présente étude, parce qu'elle réduirait inutilement la taille de l'échantillon. On utilise plutôt, pour une année donnée, comme 1989, l'échantillon de toutes les personnes qui ont été observées dans le cadre de l'échantillon, tant en 1983 que pour l'année d'intérêt, 1989. De 1983 à 2006, la taille de l'échantillon diminue, au fur et à mesure que des personnes en sortent. Le fait que le nombre de personnes de l'échantillon change, au fil des ans, de 1984 à 2007, pourrait entraîner un biais dans la tendance du taux de remplacement, les caractéristiques de la population pouvant changer. Afin de déterminer si un tel biais est observé, on peut envisager chaque année finale comme une cohorte particulière. Par exemple, l'échantillon des personnes qui figurent dans les données en 1983 à 1984 représenteraient la cohorte de 1984; celles dans l'échantillon de 1983 à 1985, la cohorte de 1985; etc. Des trajectoires de taux de remplacement ont été calculées pour chaque cohorte, de 1984 à 2007, puis ont été superposées. Elles ne diffèrent pas de façon significative. Ainsi, le fait que l'échantillon change au fil des ans, de 1984 à 2007, n'a pas introduit de biais significatif dans les trajectoires de taux de remplacement.

Tableau 2**Proportion du revenu familial total ajusté par « équivalent-adulte » avant impôt selon les catégories de revenu, 1983 à 2006, toutes les personnes**

Année	Âge	Revenu avant impôt (\$)	Proportion du revenu par catégorie						Autres ³
			Gains	Régimes de pension privés ¹	Placements	Gains en capital	Sécurité de la vieillesse/ Supplément de revenu garanti ²	Régime de pensions du Canada et Régime des rentes du Québec	
1983	54 à 56 ans	50 100	77,0	6,0	11,6	1,6	0,2	0,8	2,8
1984	55 à 57 ans	50 000	75,4	7,2	11,2	2,0	0,2	1,2	2,8
1985	56 à 58 ans	50 500	72,5	8,7	11,7	2,8	0,4	1,6	2,6
1986	57 à 59 ans	51 100	68,7	10,6	11,9	4,1	0,4	2,2	2,3
1987	58 à 60 ans	51 800	64,5	12,5	12,2	5,0	0,6	3,1	2,1
1988	59 à 61 ans	53 200	59,2	14,5	13,0	6,4	0,8	4,3	2,1
1989	60 à 62 ans	52 900	54,1	16,4	14,7	5,9	0,9	5,9	1,9
1990	61 à 63 ans	50 700	48,9	18,5	16,4	5,3	1,4	7,5	2,2
1991	62 à 64 ans	47 300	43,1	21,8	16,5	4,2	2,5	9,5	2,3
1992	63 à 65 ans	45 300	36,6	24,3	15,0	4,9	4,9	11,7	2,4
1993	64 à 66 ans	46 700	28,5	25,1	12,6	10,7	7,9	13,1	2,1
1994	65 à 67 ans	45 800	23,4	26,0	12,7	10,5	11,4	14,6	1,5
1995	66 à 68 ans	45 000	19,6	26,7	13,1	9,8	14,0	15,8	1,1
1996	67 à 69 ans	42 200	18,0	28,7	14,5	4,3	16,4	17,3	0,9
1997	68 à 70 ans	42 600	16,2	30,0	13,8	5,2	16,7	17,4	0,7
1998	69 à 71 ans	43 100	14,8	31,6	13,7	5,3	16,7	17,2	0,7
1999	70 à 72 ans	44 100	13,4	32,4	13,8	6,3	16,6	17,0	0,7
2000	71 à 73 ans	44 500	12,4	33,3	14,4	6,1	16,6	16,9	0,4
2001	72 à 74 ans	44 300	11,7	33,6	14,2	5,9	16,7	16,9	0,5
2002	73 à 75 ans	43 200	11,6	34,5	14,1	4,6	17,4	17,4	0,5
2003	74 à 76 ans	42 700	11,0	34,7	13,3	4,9	17,8	17,8	0,5
2004	75 à 77 ans	43 100	10,2	34,6	13,2	6,0	17,6	17,6	0,5
2005	76 à 78 ans	44 000	9,5	34,5	13,0	7,7	17,3	17,5	0,5
2006	77 à 79 ans	45 000	8,7	34,0	13,6	9,3	17,1	17,1	0,4

1. Comprend les « autres revenus » du dossier fiscal (ligne 130), y compris les paiements d'indemnités de départ et le revenu de rentes ou de FERR avant l'âge de 65 ans, mais aussi d'autres sources (p. ex., pension alimentaire).

2. Y compris l'aide sociale et les indemnités pour accident du travail.

3. Comprend le revenu de l'assurance-emploi et des crédits de TPS seulement.

Source : Banque de données administratives longitudinales (DAL). Les données peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement.

La mesure dans laquelle le revenu change pendant les années de retraite et la contribution de ses composantes dépendent de la situation de la famille (soit au bas ou au haut) dans la répartition des revenus. Les régimes de pension publics sont plus importants pour les familles à faible revenu; les régimes de pension privés et les placements sont plus importants pour les familles à revenu plus élevé. Pour évaluer ces différences, des résultats semblables sont aussi examinés pour les personnes des quintiles inférieur, intermédiaire et supérieur de revenu familial. L'idée est d'examiner comment les revenus progressent au fil du temps, compte tenu du niveau donné de revenu de la famille en question au début de la période. Ainsi, on répartit les personnes en quintiles de revenu, sur la base de leur revenu familial ajusté par « équivalent-adulte » autour de l'âge de 55 ans (c.-à-d. le revenu moyen en 1982, 1983 et 1984). Selon cette

approche, le quintile de chaque personne demeure fixe au fur et à mesure qu'elle avance en âge.

Contrairement au revenu moyen pour l'ensemble de la population, le revenu familial moyen avant impôt *augmente* avec l'âge pour les personnes du quintile *inférieur*, passant d'environ 19 000 \$ autour de l'âge de 55 ans à 23 000 \$ à 24 000 \$ au milieu de la soixantaine, et demeure stable jusqu'à la fin de leur septième décennie de vie (tableau 3). Cette hausse se produit lorsque les régimes de pension publics (RPC/RRQ et SV/SRG) remplacent les gains comme principale source de revenu. Lorsque les personnes ont de 54 à 56 ans, les gains constituent environ les deux tiers de leur revenu familial; de 77 à 79 ans, les régimes de pension publics représentent 63 % de ce revenu, les régimes de pension privés, 14 %, et les gains environ 10 %. Il est intéressant d'observer que la dépendance à l'égard des gains comme source de revenu pour les personnes qui atteignent 70 ans soit à peu près la même pour les personnes au bas de la répartition des revenus que pour les personnes dans le haut de la répartition : les gains représentent environ 15 % du revenu autour de 70 ans, et diminuent pour représenter environ 10 % autour de l'âge de 78 ans. Il est important de se rappeler, toutefois, qu'il s'agit des gains familiaux, et non pas individuels. Il se peut que ce soit la personne âgée de 78 ans qui ait les gains, mais il peut aussi s'agir d'un autre membre de la famille. On ne sait pas si les gains sont obtenus par nécessité, ou parce que la personne choisit de continuer à travailler; on ne sait pas non plus quel membre de la famille est à l'origine des gains. Toutefois, les résultats indiquent clairement que les personnes à faible revenu ne dépendent pas plus des gains que les personnes à revenu élevé lorsqu'elles atteignent 70 ans. Au fur et à mesure que les personnes des familles à faible revenu avancent en âge, le revenu familial moyen augmente et devient plus stable (LaRochelle-Côté, Myles et Picot, 2008a), les régimes de pension publics remplaçant la source plus instable de gains.

Les personnes du *quintile intermédiaire* ont vu leur revenu familial moyen avant impôt diminuer pour passer de 43 200 \$ autour de l'âge de 55 ans à environ 34 000 \$ à la fin de la soixantaine, puis demeurer stable à ce niveau jusqu'à la fin de leur septième décennie de vie (tableau 4). Étant donné que le revenu des familles à faible revenu augmente avec l'âge, et que le revenu diminue dans le quintile intermédiaire, l'écart de revenu entre les personnes du quintile inférieur et du quintile intermédiaire diminue au fur et à mesure que la cohorte avance en âge, passant de 24 000 \$ à l'âge de 55 ans, à 10 800 \$ à l'âge de 70 ans.

Tableau 3
Proportion du revenu familial total ajusté par « équivalent-adulte » avant impôt
selon les catégories de revenu, 1983 à 2006, quintile inférieur

Année	Âge	Revenu avant impôt (\$)	Proportion du revenu par catégorie						
			Gains	Régimes de pension privés ¹	Placements	Gains en capital	Sécurité de la vieillesse/ Supplément de revenu garanti ²	Régime de pensions du Canada et Régime des rentes du Québec	Autres ³
1983	54 à 56 ans	19 200	66,7	7,8	10,9	1,0	0,5	4,2	9,4
1984	55 à 57 ans	19 300	65,8	7,8	10,4	1,6	1,0	5,2	8,3
1985	56 à 58 ans	20 300	65,0	7,9	10,3	2,5	1,0	5,9	7,4
1986	57 à 59 ans	21 600	63,4	7,9	10,2	3,2	1,4	6,9	6,5
1987	58 à 60 ans	22 600	60,6	8,8	10,2	4,4	1,8	8,4	6,2
1988	59 à 61 ans	23 700	57,0	9,3	10,5	5,5	2,1	10,1	5,9
1989	60 à 62 ans	24 100	53,1	10,4	11,6	5,4	2,5	11,6	5,8
1990	61 à 63 ans	23 500	48,5	11,1	12,8	4,7	3,0	13,6	6,4
1991	62 à 64 ans	22 900	42,4	13,1	12,2	3,5	6,1	16,2	6,6
1992	63 à 65 ans	22 900	34,9	14,4	10,0	3,5	11,8	18,3	6,1
1993	64 à 66 ans	24 600	26,8	14,6	8,1	7,7	18,7	19,1	4,9
1994	65 à 67 ans	25 000	22,0	14,4	7,6	7,2	25,2	20,0	4,0
1995	66 à 68 ans	25 000	18,4	14,0	7,6	6,8	30,0	20,8	2,8
1996	67 à 69 ans	23 800	16,4	14,3	8,4	2,1	34,5	22,3	2,5
1997	68 à 70 ans	23 700	15,2	14,3	7,6	2,5	35,4	22,4	2,1
1998	69 à 71 ans	23 600	14,4	14,4	7,6	2,5	36,4	22,9	2,1
1999	70 à 72 ans	23 700	13,9	13,9	8,0	3,4	36,7	22,8	1,7
2000	71 à 73 ans	23 700	13,1	13,9	8,4	3,0	36,7	22,8	1,7
2001	72 à 74 ans	23 700	12,7	13,9	8,4	3,4	37,1	22,8	1,7
2002	73 à 75 ans	23 500	11,9	14,0	8,1	3,0	37,9	23,0	1,7
2003	74 à 76 ans	23 400	11,5	13,7	7,7	3,4	38,5	23,5	1,7
2004	75 à 77 ans	23 200	10,8	13,8	7,3	3,4	39,2	23,7	1,7
2005	76 à 78 ans	23 500	9,8	14,0	7,2	4,7	39,1	23,8	1,7
2006	77 à 79 ans	23 700	8,9	13,9	7,6	5,1	39,2	23,6	1,7

1. Comprend les « autres revenus » du dossier fiscal (ligne 130), y compris les paiements d'indemnités de départ et le revenu de rentes ou de FERR avant l'âge de 65 ans, mais aussi d'autres sources (p. ex., pension alimentaire).

2. Y compris l'aide sociale et les indemnités pour accident du travail.

3. Comprend le revenu de l'assurance-emploi et des crédits de TPS seulement.

Source : Banque de données administratives longitudinales (DAL). Les données peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement.

Tableau 4

Proportion du revenu familial total ajusté par « équivalent-adulte » avant impôt selon les catégories de revenu, 1983 à 2006, quintile intermédiaire

Année	Âge	Revenu avant impôt (\$)	Proportion du revenu par catégorie						
			Gains	Régimes de pension privés ¹	Placements	Gains en capital	Sécurité de la vieillesse/ Supplément de revenu garanti ²	Régime de pensions du Canada et Régime des rentes du Québec	Autres ³
1983	54 à 56 ans	43 200	81,7	5,1	7,9	0,7	0,2	0,9	3,2
1984	55 à 57 ans	43 000	80,0	6,5	7,7	0,9	0,2	1,2	3,5
1985	56 à 58 ans	43 300	77,1	7,9	8,1	1,4	0,5	1,6	3,2
1986	57 à 59 ans	43 500	73,6	9,9	8,5	2,1	0,5	2,5	3,0
1987	58 à 60 ans	43 600	69,0	12,4	8,7	3,0	0,7	3,7	2,8
1988	59 à 61 ans	43 700	63,6	14,6	9,6	3,2	0,9	5,5	2,5
1989	60 à 62 ans	43 100	58,0	17,2	10,9	3,2	1,2	7,2	2,6
1990	61 à 63 ans	41 500	51,8	19,8	12,0	2,9	1,7	9,4	2,7
1991	62 à 64 ans	39 500	44,8	23,0	11,9	2,5	2,8	11,6	3,0
1992	63 à 65 ans	37 800	37,0	25,9	10,8	3,2	5,6	14,3	3,2
1993	64 à 66 ans	38 500	28,1	26,8	8,8	8,1	9,4	16,4	2,9
1994	65 à 67 ans	37 500	21,6	28,0	8,8	7,7	13,6	18,4	2,1
1995	66 à 68 ans	36 700	16,9	28,6	9,0	7,4	16,9	19,6	1,6
1996	67 à 69 ans	34 200	14,9	30,4	9,9	2,0	19,9	21,6	1,2
1997	68 à 70 ans	34 000	12,9	31,5	9,1	2,4	20,6	22,1	0,9
1998	69 à 71 ans	34 100	12,0	32,6	8,8	2,6	20,8	22,3	0,9
1999	70 à 72 ans	34 400	10,8	33,1	9,0	3,2	20,9	22,1	0,9
2000	71 à 73 ans	34 700	10,1	33,4	9,5	3,2	21,0	21,9	0,6
2001	72 à 74 ans	34 400	9,6	33,4	9,6	3,2	21,5	22,1	0,6
2002	73 à 75 ans	33 800	9,2	33,7	9,2	2,4	22,2	22,5	0,6
2003	74 à 76 ans	33 300	8,7	33,9	8,7	2,4	22,5	23,1	0,6
2004	75 à 77 ans	33 300	8,1	33,6	8,4	3,3	22,5	23,1	0,6
2005	76 à 78 ans	33 700	7,7	33,2	8,3	4,5	22,6	23,1	0,6
2006	77 à 79 ans	34 500	7,0	32,2	9,0	6,4	22,0	22,6	0,6

1. Comprend les « autres revenus » du dossier fiscal (ligne 130), y compris les paiements d'indemnités de départ et le revenu de rentes ou de FERR avant l'âge de 65 ans, mais aussi d'autres sources (p. ex., pension alimentaire).

2. Y compris l'aide sociale et les indemnités pour accident de travail.

3. Comprend le revenu de l'assurance-emploi et des crédits de TPS seulement.

Source : Banque de données administratives longitudinales (DAL). Les données peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement.

Parmi les personnes du quintile intermédiaire, les gains représentent 82 % du revenu familial total autour de l'âge de 55 ans, mais à l'âge de 78 ans, les régimes de pension publics (RPC/RRQ plus SV/SRG) jouent aussi un rôle important. Ils représentent 45 % du revenu familial avant impôt (comparativement à 62 % parmi les personnes du quintile inférieur); un autre tiers du revenu des personnes provient des régimes de pension privés. Il convient de souligner qu'une fois que les personnes atteignent la fin de la soixantaine et la fin de leur septième décennie de vie, la composition du revenu familial moyen change très peu. Cela était aussi le cas pour les personnes du quintile inférieur.

Les personnes du *quintile supérieur* ont vu leur revenu familial moyen ajusté par « équivalent-adulte » diminuer au fil des ans, de 54 à 56 ans à la fin de leur septième décennie de vie, passant de 99 200 \$ à environ 87 000 \$ (tableau 5). Peu importe l'âge, les revenus de placements sont plus importants pour ce groupe à revenu élevé. Autour de l'âge de 55 ans, les gains représentent 73 % du revenu familial, et les placements, 16 %. Après l'âge de 70 ans, les régimes de pension privés contribuent le plus (environ 40 %), suivis par les revenus de placements (environ 20 %), les régimes de pension publics (RPC/RRQ et SV/SRG, environ 18 %), les gains en capital (de 7 % à 14 %) et les gains (de 16 % à 11 %). Il est intéressant de

noter que même les personnes du quintile supérieur de revenu familial dépendent dans une large mesure des régimes de pension publics comme source de revenu lorsqu'elles atteignent 70 ans (le cinquième), mais il est évident que les régimes de pension privés jouent un rôle plus important.

Tableau 5
Proportion du revenu familial total ajusté par « équivalent-adulte » avant impôt selon les catégories de revenu, 1983 à 2006, quintile supérieur

Année	Âge	Revenu avant impôt (\$)	Proportion du revenu par catégorie						
			Gains	Régimes de pension privés ¹	Placements	Gains en capital	Sécurité de la vieillesse/ Supplément de revenu garanti ²	Régime de pensions du Canada et Régime des rentes du Québec	Autres ³
1983	54 à 56 ans	99 200	73,3	6,6	16,0	3,0	0,1	0,2	0,8
1984	55 à 57 ans	97 900	71,6	8,0	15,5	3,6	0,1	0,3	1,0
1985	56 à 58 ans	97 900	68,2	9,7	15,9	4,5	0,1	0,5	1,0
1986	57 à 59 ans	98 100	64,0	11,5	16,1	6,4	0,2	0,8	0,9
1987	58 à 60 ans	100 400	60,0	13,4	16,3	7,9	0,3	1,3	0,7
1988	59 à 61 ans	104 900	55,0	15,0	17,2	9,7	0,4	2,1	0,7
1989	60 à 62 ans	104 200	51,0	16,6	19,5	8,8	0,5	3,0	0,6
1990	61 à 63 ans	99 400	46,6	18,6	21,7	7,9	0,6	4,0	0,6
1991	62 à 64 ans	89 800	42,3	21,9	22,7	5,9	1,1	5,5	0,7
1992	63 à 65 ans	85 000	37,1	24,6	21,3	7,4	2,1	6,9	0,7
1993	64 à 66 ans	87 300	30,0	25,3	18,2	14,4	3,6	8,0	0,6
1994	65 à 67 ans	85 500	26,1	26,5	18,2	14,3	5,1	9,1	0,5
1995	66 à 68 ans	83 600	23,2	27,9	19,0	13,3	6,5	10,0	0,4
1996	67 à 69 ans	78 300	22,2	30,4	21,2	7,3	7,7	11,1	0,3
1997	68 à 70 ans	80 400	20,4	32,0	20,3	8,5	7,7	10,9	0,1
1998	69 à 71 ans	82 400	18,4	34,2	20,5	8,4	7,5	10,8	0,1
1999	70 à 72 ans	85 400	16,3	35,7	20,3	10,0	7,3	10,4	0,1
2000	71 à 73 ans	86 200	14,5	37,1	21,0	9,7	7,2	10,3	0,1
2001	72 à 74 ans	85 500	14,0	38,0	20,7	9,5	7,4	10,5	0,1
2002	73 à 75 ans	82 400	14,0	39,4	21,1	6,8	7,8	10,9	0,1
2003	74 à 76 ans	80 900	13,7	40,0	19,9	7,2	7,9	11,1	0,1
2004	75 à 77 ans	82 500	12,5	39,9	19,4	9,3	7,8	10,9	0,1
2005	76 à 78 ans	85 200	11,6	39,4	19,0	11,6	7,5	10,7	0,1
2006	77 à 79 ans	87 400	10,5	38,9	19,3	13,5	7,3	10,4	0,1

1. Comprend les « autres revenus » du dossier fiscal (ligne 130), y compris les paiements d'indemnités de départ et le revenu de rentes ou de FERR avant l'âge de 65 ans, mais aussi d'autres sources (p. ex., pension alimentaire).

2. Y compris l'aide sociale et les indemnités pour accident du travail.

3. Comprend le revenu de l'assurance-emploi et des crédits de TPS seulement.

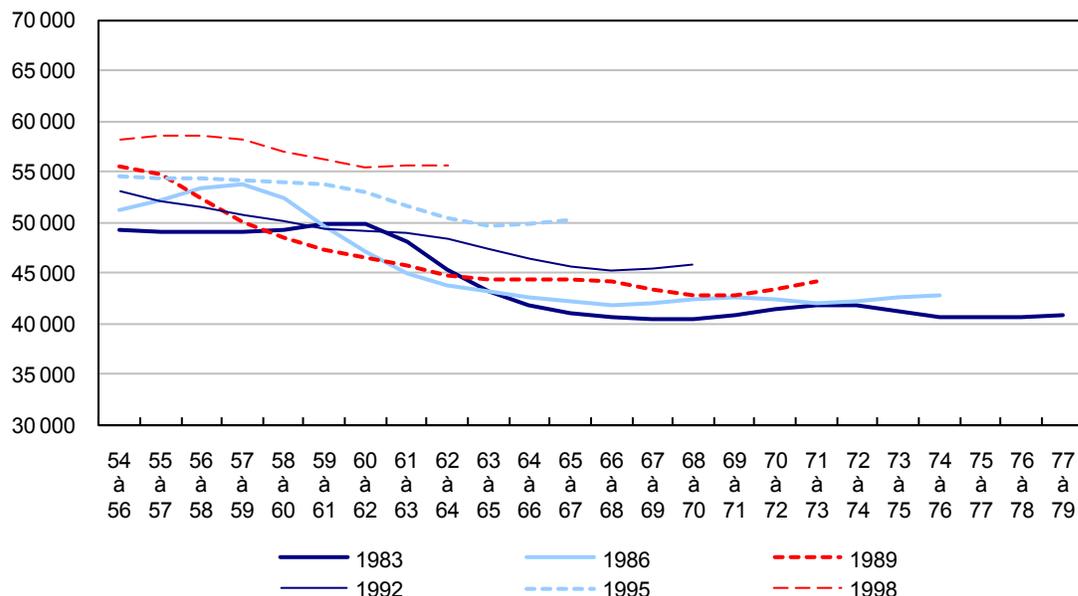
Source : Banque de données administratives longitudinales (DAL). Les données peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement.

Résultats des cohortes plus récentes

En général, les cohortes plus récentes ont amélioré leur situation de revenu à tous les âges par rapport à la cohorte de 1983, que ce soit avant les années de retraite (p. ex. de 54 à 56 ans) ou dans les dernières années de retraite (à 70 ans et plus). Lorsque les gains en capital sont exclus du total⁷, la cohorte de 1983 disposait d'un revenu familial moyen d'environ 49 300 \$, tandis que la cohorte de 1986 (c.-à-d. les personnes âgées de 54 à 56 ans en 1986) a vu ce montant passer à 51 100 \$. Les cohortes de 1995 et de 1998 avaient un revenu familial avant impôt ajusté par « équivalent-adulte » de 54 500 \$ et 58 100 \$ respectivement autour de l'âge de 55 ans. De façon générale, l'avantage en matière de revenu des cohortes plus jeunes ressort aussi à d'autres âges (graphique 1). À l'âge de 65 ans, le revenu familial total moyen (sauf les gains en capital) avait augmenté, pour passer d'environ 40 000 \$ pour les cohortes des années 1980, à environ 50 000 \$ pour la cohorte de 1995.

Graphique 1
Revenu familial total avant impôts, excluant les gains en capital, en dollars constants de 2007, ajusté par « équivalent-adulte »

Revenu total (ajusté par « équivalent-adulte »)



Source : Banque de données administratives longitudinales, 1982 à 2007.

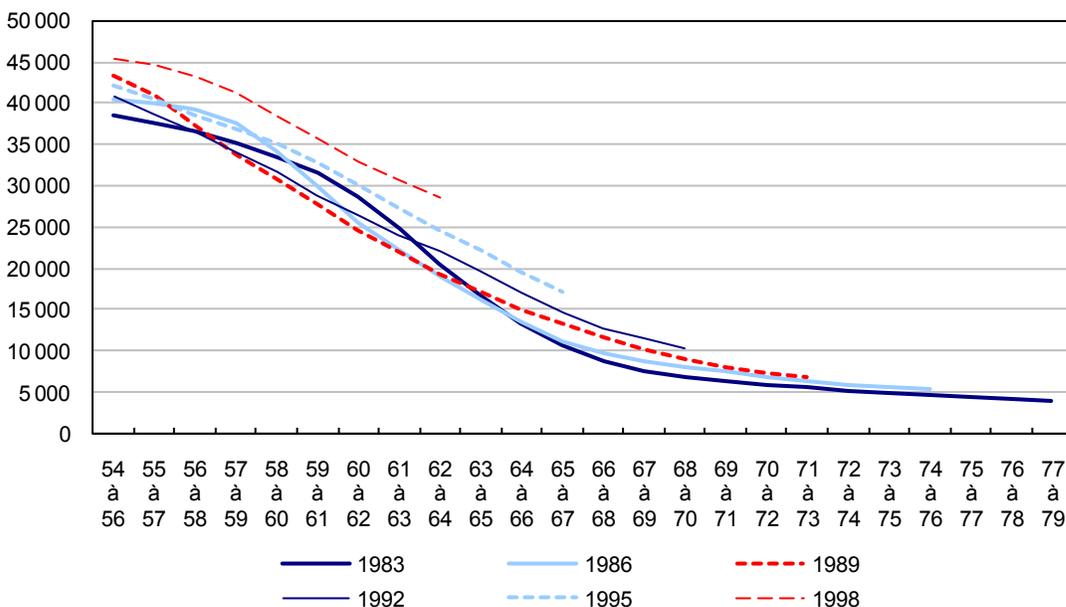
Cette amélioration a été motivée à la fois par les gains plus élevés et les revenus plus élevés tirés des régimes de pension privés (graphiques 2 et 3). Les deux tiers de l'augmentation de 9 100 \$ du revenu familial total observé entre 1983 et 1995 parmi les personnes âgées de 65 à 67 ans étaient attribuables aux gains plus élevés, et le tiers, à des revenus plus élevés tirés de régimes de pension privés. Les taux de rémunération des travailleurs plus âgés ont augmenté au cours des années 1980 et 1990, tandis qu'ils ont diminué chez les jeunes (Beaudry et Green, 2000). Cela aurait contribué aux gains plus élevés. Il se peut aussi qu'un plus grand nombre de personnes au début de la retraite (peut-être des femmes) travaillaient, ou que celles qui travaillaient faisaient de plus longues heures. Il reste à déterminer si la propension des cohortes des années 1990 à produire des gains plus élevés que les cohortes des années 1980 se poursuivra à l'avenir.

7. Les gains en capital fluctuent habituellement plus que d'autres sources de revenu et leur traitement fiscal a fait l'objet de changements au cours de la période à l'étude.

Graphique 2

Revenu familial tiré des gains, en dollars constants de 2007, ajusté par « équivalent-adulte »

Revenu total (ajusté par « équivalent-adulte »)

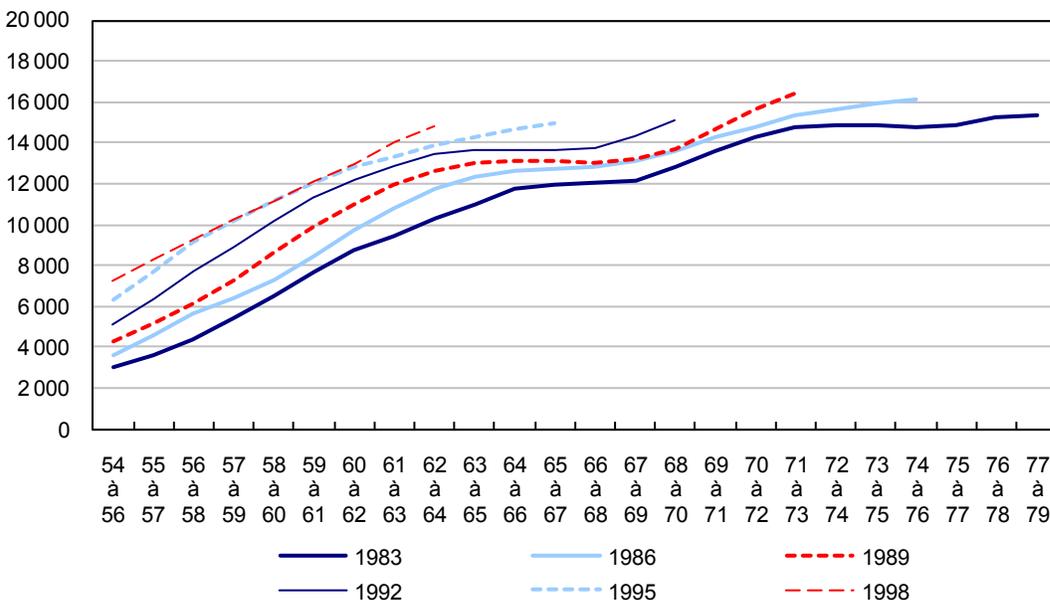


Source : Banque de données administratives longitudinales, 1982 à 2007.

Graphique 3

Revenu familial tiré des régimes de retraite privés (incluant les rentes, les indemnités de départ et les REÉR), en dollars constants de 2007, ajusté par « équivalent-adulte »

Revenu total (ajusté par « équivalent-adulte »)



Source : Banque de données administratives longitudinales, 1982 à 2007.

En conclusion, les cohortes de retraite récentes ont davantage de ressources économiques que celles qui ont précédé, en moyenne, par suite des gains plus élevés qu'elles ont touchés pendant qu'elles travaillaient et des revenus de pension privés plus élevés qu'elles touchent pendant leurs années de retraite.

3 Résultats : taux de remplacement

Le taux de remplacement sert à déterminer la mesure dans laquelle les ressources économiques dont dispose une personne, grâce aux flux de revenus (principalement des gains) sont « remplacées » par diverses sources de revenus (régimes de pension publics et privés, placements et gains), au fur et à mesure que la personne avance en âge, de l'âge de 55 ans à un âge de retraite donné, par exemple, 78 ans⁸. Dans le présent document, on calcule le taux de remplacement comme le revenu familial individuel ajusté par « équivalent-adulte » à un âge donné, 78 ans, par exemple, que l'on divise ensuite par le revenu familial de la même personne à l'âge de 55 ans. À noter que si la taille de la famille à laquelle la personne appartient change pour une raison donnée, par exemple, un divorce, un mariage ou un veuvage, le revenu familial de cette personne est ajusté afin de tenir compte du changement dans la taille de la famille. Étant donné que le revenu après impôt constitue la meilleure mesure du revenu « disponible » que l'on peut utiliser, c'est le concept le plus approprié à employer pour le calcul des taux de remplacement.

Taux médians de remplacement des personnes

Le revenu familial ajusté par « équivalent-adulte » disponible pendant les années de retraite pour la personne « médiane » représente environ 80 % de celui observé lorsque cette personne se trouvait au milieu de la cinquantaine (graphique 4).

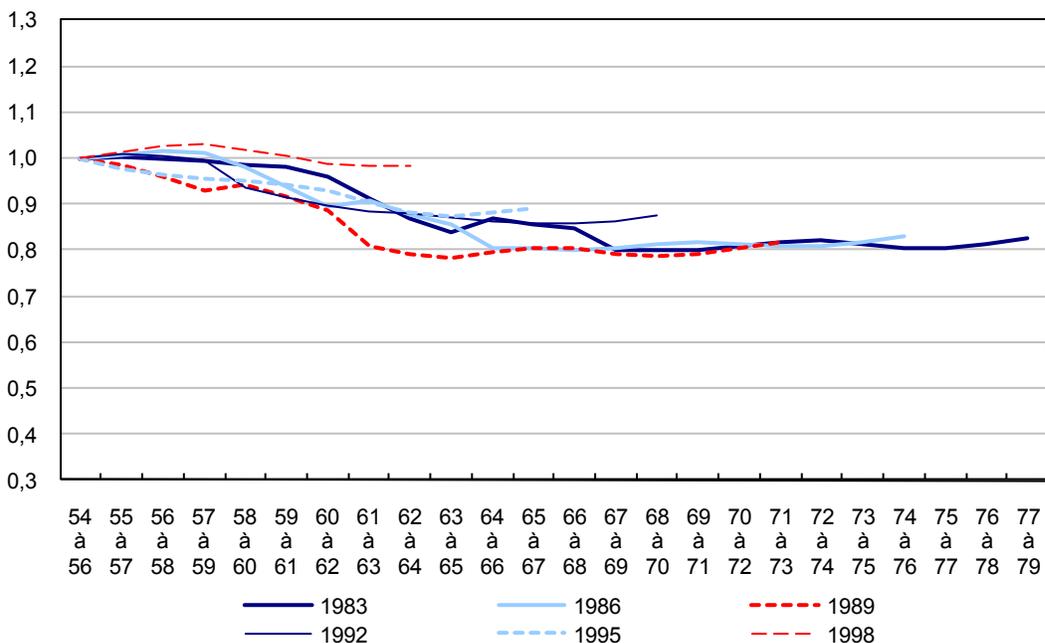
Les taux médians de remplacement de la cohorte des Canadiens qui avaient de 54 à 56 ans en 1983 a diminué pour passer de 1,0 (par définition) à 0,8 autour de l'âge de 68 ans, et est demeuré stable à ce niveau jusqu'à la fin de leur septième décennie de vie. Les cohortes plus récentes affichent la même tendance générale : une baisse légère du milieu de la soixantaine à la fin de la soixantaine, puis une stabilité à environ 0,8. Les données pour les cohortes plus récentes qui ont atteint l'âge de 55 ans dans les années 1990 laissent supposer que leurs taux de remplacement pourraient être supérieurs à ceux des cohortes des années 1980. Toutefois, les données pour ces groupes ne portent que jusqu'au milieu de la soixantaine, et il est difficile de dire si cette tendance se maintiendra lorsqu'elles atteindront 70 ans. Comme il est noté précédemment, l'augmentation du revenu familial parmi ces groupes était lié à des gains plus élevés lorsqu'ils étaient dans la cinquantaine et la soixantaine, ainsi qu'aux revenus de régimes de pension privés plus élevés qui y sont associés.

8. Comme il est noté précédemment, dans le présent document on utilise une forme de revenu « permanent » selon laquelle le revenu familial déclaré à chaque âge représente une moyenne mobile sur trois ans. Par exemple, le revenu familial d'une personne qui a 55 ans en 1983 représente en réalité le revenu familial moyen ajusté par « équivalent-adulte » de cette personne en 1982, 1983 et 1984.

Graphique 4

Taux de remplacement médians du revenu familial après impôts ajusté par « équivalent-adulte », toutes les personnes

Taux de remplacement



Source : Banque de données administratives longitudinales, 1982 à 2007.

Résultats à travers la répartition des revenus

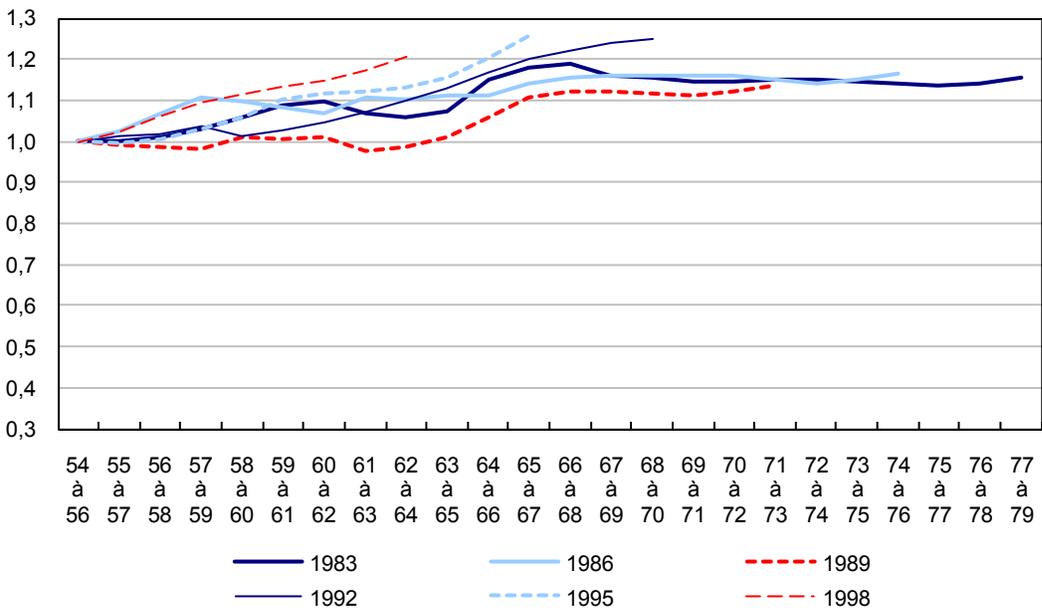
Les taux de remplacement varient selon l'endroit où se trouve la personne dans la répartition des revenus. En général, plus le revenu est élevé à l'âge de 55 ans, plus le taux de remplacement est faible pendant les années de retraite (LaRochelle-Côté, Myles et Picot, 2008a). En moyenne, comme il est noté précédemment, les personnes du quintile inférieur (autour de l'âge de 55 ans) voient leurs gains et les autres revenus qu'elles avaient au milieu de la cinquantaine largement remplacés par les régimes de pension publics; cela donne lieu à des taux de remplacement supérieurs à 1,0 (graphique 5). Parmi les cohortes des années 1980, par exemple, les taux de remplacement ont augmenté pour se situer légèrement au-dessus de 1,1, lorsque les membres de la cohorte ont atteint le milieu de la soixantaine, et sont demeurés à environ 1,1 de 77 à 79 ans, la dernière observation. Les données sur le revenu des cohortes dans la soixantaine laissent supposer que les taux de remplacement pour les cohortes des années 1990 pourraient être légèrement supérieurs à ceux des cohortes des années 1980.

Toutefois, ces résultats ont trait aux taux *médians* de remplacement parmi les personnes à faible revenu. Le tableau 6 montre que, lorsqu'ils étaient à la fin de la soixantaine, au moment où leurs taux de remplacement s'étaient stabilisés, environ 9 % des membres de ce quintile inférieur avaient des taux de remplacement inférieurs à 0,8. Étant donné que l'admissibilité à la SV et au SRG est presque universelle pour les personnes à faible revenu, ces proportions sont relativement faibles. Toutefois, il se peut que certaines personnes ne touchent pas ces revenus, même si elles y sont admissibles (Luong, 2009), et que certaines ne touchent pas de prestations du RPC/RRQ.

Graphique 5

Taux de remplacement médians du revenu familial après impôts, ajusté par « équivalent-adulte », quintile inférieur

Taux de remplacement



Source : Banque de données administratives longitudinales, 1982 à 2007.

Tableau 6
Répartition des personnes selon les catégories de taux de
remplacement parmi les 54 à 56 ans en 1983

	Répartition selon les groupes d'âge				
	54 à 56	59 à 61	64 à 66	69 à 71	74 à 76
	pourcentage				
Toutes les personnes					
Plus petit ou égal à 0,4	0,0	3,1	3,1	2,4	2,8
0,4 et plus petit ou égal à 0,6	0,0	7,9	13,5	16,6	16,6
0,6 et plus petit ou égal à 0,8	0,0	17,0	25,2	31,2	29,8
0,8 et plus petit ou égal à 1,0	100,0	24,7	20,9	22,0	22,3
1,0 et plus petit ou égal à 1,5	0,0	36,6	25,4	20,4	20,7
Plus grand que 1,5	0,0	10,7	11,9	7,4	7,8
Quintile inférieur					
Plus petit ou égal à 0,4	0,0	5,2	1,9	0,2	0,2
0,4 et plus petit ou égal à 0,6	0,0	6,4	3,6	0,5	0,9
0,6 et plus petit ou égal à 0,8	0,0	11,8	10,9	8,3	8,0
0,8 et plus petit ou égal à 1,0	100,0	17,8	18,9	24,0	24,4
1,0 et plus petit ou égal à 1,5	0,0	37,2	37,9	43,9	43,4
Plus grand que 1,5	0,0	21,5	26,7	23,0	23,2
Quintile intermédiaire					
Plus petit ou égal à 0,4	0,0	2,1	2,0	0,7	0,9
0,4 et plus petit ou égal à 0,6	0,0	7,6	14,2	19,9	21,0
0,6 et plus petit ou égal à 0,8	0,0	17,5	30,5	37,8	35,5
0,8 et plus petit ou égal à 1,0	100,0	27,3	22,8	23,1	23,1
1,0 et plus petit ou égal à 1,5	0,0	38,7	23,0	15,2	16,0
Plus grand que 1,5	0,0	6,9	7,5	3,1	3,5
Quintile supérieur					
Plus petit ou égal à 0,4	0,0	3,4	6,4	7,7	8,4
0,4 et plus petit ou égal à 0,6	0,0	10,8	21,0	28,1	25,9
0,6 et plus petit ou égal à 0,8	0,0	20,3	27,2	34,1	31,1
0,8 et plus petit ou égal à 1,0	100,0	25,3	17,8	15,6	17,7
1,0 et plus petit ou égal à 1,5	0,0	31,2	19,3	10,6	12,2
Plus grand que 1,5	0,0	9,0	8,3	4,0	4,7

Source : Banque de données administratives longitudinales.

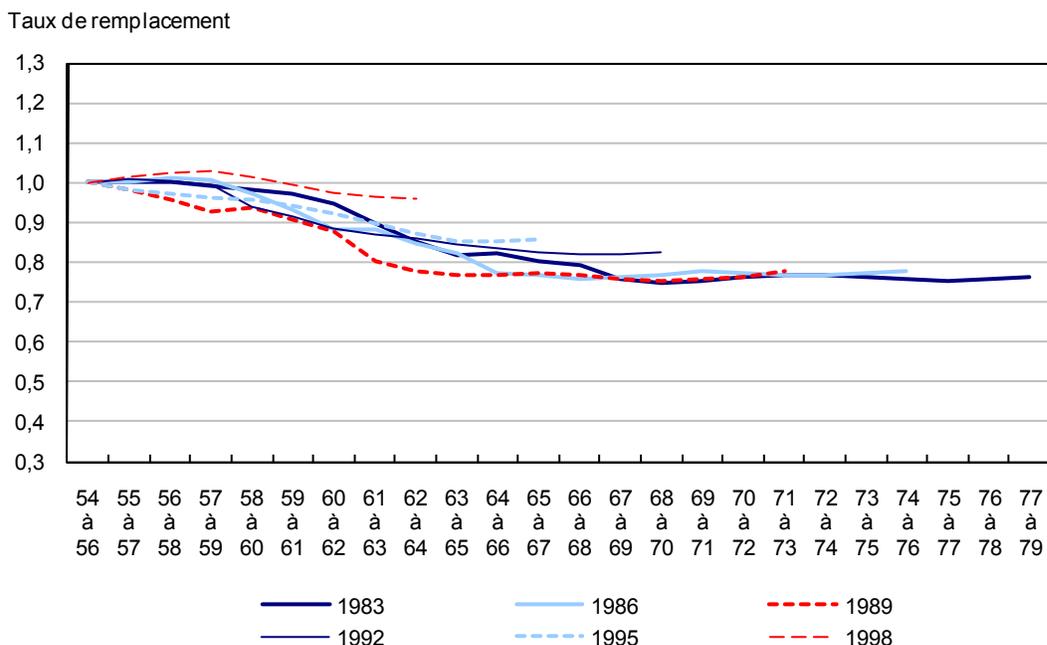
Par ailleurs, certaines personnes qui se trouvaient dans le quintile de revenu inférieur au milieu de la cinquantaine sont remontées dans la répartition des revenus, produisant parfois des taux de remplacement bien supérieurs à 1,0. Les deux tiers des personnes du quintile inférieur avaient des taux de remplacement supérieurs à 1,0 à la fin de la soixantaine et au milieu de leur septième décennie de vie, et 23 % d'entre elles avaient des taux de remplacement supérieurs à 1,5.

Les membres du quintile de *revenu intermédiaire* (autour de l'âge de 55 ans) ont vu leurs taux de remplacement diminuer, pour s'établir à environ 0,75 à la fin de la soixantaine, puis encore une fois demeurer stable jusqu'à l'âge de 77 ans inclusivement (graphique 6). Comme dans les autres cas, il existe des données préliminaires qui laissent supposer que les taux pour les cohortes des années 1990 peuvent être légèrement plus élevés que ceux des cohortes des années 1980.

La *répartition* des taux pour les personnes de revenu à moyen montre que 22 % d'entre elles avaient des taux de remplacement inférieurs à 0,6 à la fin de la soixantaine et au milieu de leur septième décennie de vie.

Enfin, les personnes du quintile de *revenu supérieur* ont affiché les taux de remplacement les plus faibles (en comparaison avec les autres quintiles) au début de leur septième décennie de vie (graphique 7). Les taux médians pour ce groupe par rapport aux cohortes des années 1980 ont diminué pour s'établir autour de 0,65 au milieu de la soixantaine, puis sont remontés, pour s'établir à environ 0,7 à la fin de leur septième décennie de vie. Par ailleurs, environ 34 % des personnes de ce groupe ont connu des taux de remplacement inférieurs à 0,6 au milieu de leur septième décennie de vie. Toutefois, il est aussi intéressant de noter que près d'une personne sur cinq (17 %) du quintile supérieur avait des taux de remplacement supérieurs à 1,0, ce qui montre qu'une partie significative des personnes du quintile supérieur ont profité de niveaux de revenu encore plus élevés au fur et à mesure qu'elles ont avancé en âge.

Graphique 6
Taux de remplacement médians du revenu familial après impôts, ajusté par « équivalent-adulte », quintile du milieu

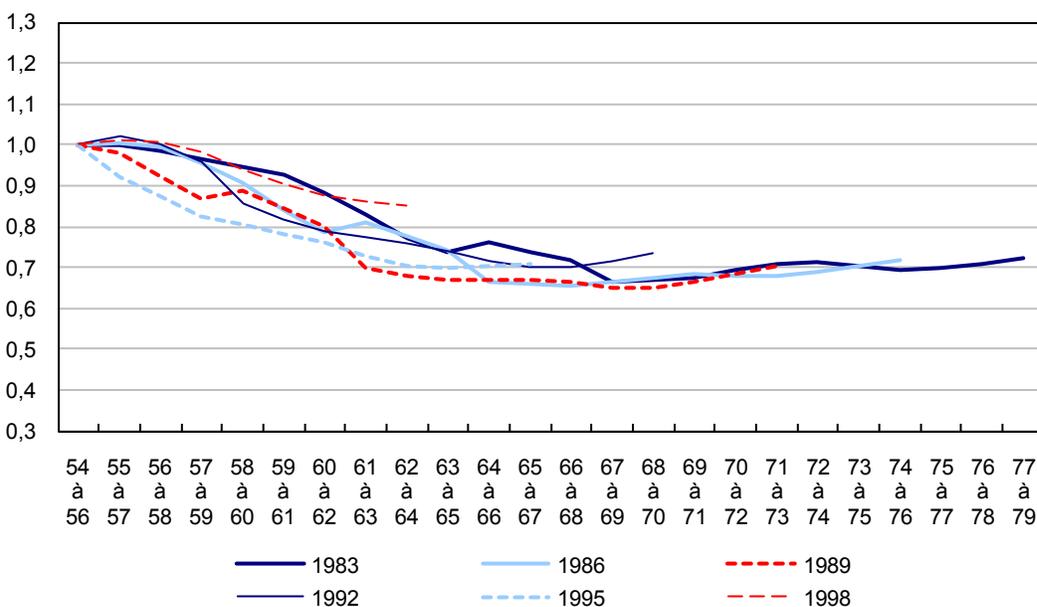


Source : Banque de données administratives longitudinales, 1982 à 2007.

Graphique 7

Taux de remplacement médians du revenu familial après impôts, ajusté par « équivalent-adulte », quintile supérieur

Taux de remplacement



Source : Banque de données administratives longitudinales, 1982 à 2007.

4 Conclusion

LaRochelle-Côté, Myles et Picot (2008a) se sont concentrés sur la mesure des taux de remplacement du revenu des Canadiens qui avaient un niveau élevé de participation au marché du travail, soit environ 55 % des Canadiens. Le présent document étend l'analyse à un groupe plus large (environ 80 % à 85 % des Canadiens). En dépit de ces changements, les résultats demeurent à peu près similaires. Le revenu familial ajusté par « équivalent-adulte » disponible pendant les années de retraite pour la personne « médiane » représente environ 80 % de celui observé lorsque cette même personne avait 55 ans. Le taux de remplacement du revenu des personnes qui ont un niveau élevé de participation au marché du travail déclaré dans le document précédent était de 78 %⁹.

Comme on l'a observé dans l'étude antérieure, plus le revenu est faible au milieu de la cinquantaine, plus les taux de remplacement sont élevés pendant la vieillesse. Les personnes du quintile de revenu inférieur ont le plus souvent affiché un taux de remplacement de 110 % au milieu de la soixantaine, tandis que les personnes du quintile de revenu supérieur ont affiché des taux de remplacement aux alentours de 0,7. Il y a eu une certaine variation des taux dans chaque quintile. Par exemple, plus de 20 % de Canadiens à revenu moyen ont affiché des taux de remplacement inférieurs à 0,6 au milieu de leur septième décennie de vie.

9. Il convient de souligner que ces flux ne tiennent pas compte des services de logement qui sont produits par la propriété du logement. Brown, Hou et Lafrance (2010) montrent que le loyer implicite que génère la valeur nette réelle d'une propriété fournit une source additionnelle et substantielle de revenu pour le retraité moyen.

Bibliographie

Beaudry, P., et D.A. Green. 2000. « Cohort patterns in Canadian earnings: Assessing the role of skill premia in inequality trends ». *Canadian Journal of Economics*. Vol. 33. N° 4. p. 907–936.

Brown, W.M., F. Hou, et A. Lafrance. 2010. *Revenus des Canadiens à l'âge de la retraite et en âge de travailler : prise en compte de la propriété*. Produit n° 11F0027M au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Série de documents de recherche sur l'analyse économique. N° 64.

Gouvernement du Canada. Groupe d'étude sur la politique de revenu de retraite. 1980. *Le système de revenu de retraite au Canada : problèmes et possibilités de réforme*. Deux volumes. Ottawa.

LaRochelle-Côté, S., J. Myles, et G. Picot. 2008a. *Sécurité et stabilité du revenu à la retraite au Canada*. Produit n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Direction des études analytiques : documents de recherche. N° 306.

LaRochelle-Côté, S., J. Myles, et G. Picot. 2008b. *Income Security and Stability during Retirement in Canada*. Program for Research on Social and Economic Dimensions of an Aging Population (SEDAP). Hamilton, Ontario. McMaster University. SEDAP Research Paper No. 236.

Luong, M. 2009. « Le point sur le supplément de revenu garanti ». *L'emploi et le revenu en perspective*. Vol. 10. N° 7. Produit n° 75-001-X au catalogue de Statistique Canada. p. 5–14.

Myles, J. 2000. « La maturation du système de revenu de retraite du Canada : Niveaux de revenu, inégalité des revenus et faibles revenus chez les gens âgés ». *La revue canadienne du vieillissement*. Vol. 19. N° 3. p. 287–316.

Perrin, G. 1969. « Reflections on fifty years of social security ». *International Labour Review*. Vol. 99. N° 3. p. 249–290.